

Fiche technique

Fusion des trésoreries de L'Ile Bouchard et de Richelieu

1- Objectifs poursuivis par le projet de fusion

La direction départementale des finances publiques d'Indre et Loire s'est engagée dans une démarche de restructuration de son réseau territorial, visant à adapter son organisation et ses méthodes de travail afin d'en optimiser et d'en sécuriser le fonctionnement, en rendant le meilleur service à ses usagers et partenaires.

La démarche stratégique a rappelé, dans ses principes, que les schémas d'adaptation des structures et du réseau départemental devaient être fondés sur une triple approche : accessibilité-expertise-attractivité géographique.

D'une manière générale, les réorganisations retenues par la direction départementale ont été analysées au regard des éléments de contexte suivants:

- ☞ la situation de certaines structures ne présentant pas une taille suffisante pour pouvoir assurer un fonctionnement satisfaisant ;
- ☞ l'évolution des besoins des publics par rapport à l'offre de services ;
- ☞ la nécessité d'offrir une qualité de service et une expertise aux usagers et partenaires ;
- ☞ la nécessité d'exercer les missions dans un cadre sécurisé ;
- ☞ les transformations annoncées des territoires aux plans institutionnel et le cas échéant démographique,

La fusion des trésoreries de L'Ile-Bouchard et de Richelieu, toutes deux disposant d'un faible effectif et situées dans une zone rurale peu sollicitée dans le cadre des mouvements de mutations, s'inscrit dans le cadre du schéma de réorganisation du réseau départemental.

Les bénéfices majeurs attendus de cette opération sont les suivants :

- améliorer les conditions d'exécution des opérations comptables et financières des collectivités locales par une optimisation de l'organisation et de la répartition des tâches ;
- renforcer la qualité du service rendu aux usagers et aux collectivités locales, en disposant d'une structure de taille plus compatible avec l'exercice des missions de conseil et d'accompagnement dans la gamme des nouvelles prestations qui leur sont offertes (moyens modernes de paiement, dématérialisation....) ;
- assurer la stabilité et la viabilité de la nouvelle structure après regroupement.

2 - Implantation et volet logistique

Données relatives à l'accessibilité des sites

Pour les collectivités relevant du portefeuille de Richelieu, distances et temps de trajet constatés avec la trésorerie de L'Ile Bouchard (Panzoult) :

Communes	Distance avec Panzoult (en km)	Temps de trajet (en minutes)
Assay	18	25
Braslou	20	29
Braye-sous-Faye	23	30
Champigny-sur-Veude	15	21
Chaveignes	16	21
Courcoué	16	23
Faye-la-Vineuse	27	35
Jaulnay	29	38
Léméré	13	18
Ligré	21	27
Luzé	18	25
Marigny Marmande	23	32
Razines	24	33
Richelieu	20	27
La Tour Saint-Gelin	14	19
Verneuil Le Château	16	24
Moyenne	19,56	26

Pour les collectivités relevant du portefeuille de L'Ile Bouchard, distances et temps de trajet constatés avec la trésorerie de Richelieu :

Communes	Distance avec Richelieu (en km)	Temps de trajet (en minutes)
Anché	14	18
Avon les Roches	22	18
Brizay	13	15
Chezelles	14	17
Cravant les Coteaux	25	31
Crissay sur Manse	24	31
Crouzilles	19	25
L'Ile Bouchard	16	21
Panzoult	20	27
Parçay-sur-Vienne	20	26
Rilly sur Vienne	15	18

Communes	Distance avec Richelieu (en km)	Temps de trajet (en minutes)
Sazilly	15	21
Tavant	17	22
Theneuil	17	22
Trogues	22	29
Moyenne	18	22

Les commodités d'accès de chaque collectivité auprès de chacune des deux trésoreries concernées par le regroupement étant très proches, le choix de l'implantation géographique a été établi au regard des locaux et des capacités d'accueil des agents.

Etat des lieux des aspects budgétaires et logistiques des deux trésoreries.

La trésorerie de L'Ile Bouchard est implantée dans les locaux de la communauté de communes du Bouchardais (14, route de Chinon à Panzoult). Il s'agit de locaux récents qui disposent d'une capacité d'extension pour accueillir de nouveaux agents (plateau disponible mitoyen à celui actuellement occupé par la trésorerie).

La trésorerie de Richelieu est implantée dans une ancienne maison (située 29, place des Eglises à Richelieu), appartenant à la communauté de communes de Richelieu. Il s'agit de locaux vétustes, peu entretenus et dont l'agencement n'est pas compatible avec l'aménagement de nouveaux bureaux.

Trésoreries	Loyer annuel	Loyer annuel/m ² de surface de bureaux	Ratio m ² bureau/agent	Ratio m ² SUN/poste de travail
L'Ile Bouchard	11 000 €	161,41 €	17,04	13,63
Richelieu	9 000 €	291,26 €	7,73	10,28

Au vu de ces éléments, le site d'implantation présentant les conditions les plus favorables est celui de l'actuelle trésorerie de L'Ile Bouchard.

L'aménagement du service est en cours de validation et sera présenté prochainement aux membres du CHSCT. Très peu de travaux sont prévus grâce à l'extension de l'espace bureau sur l'espace documentation. Une nouvelle salle sera louée à l'étage à partir du 1er janvier 2015 qui servira de salle d'archives (13 m²).

3- Organisation du nouveau poste

A l'exception des évolutions fonctionnelles imposées par la fusion des deux postes (comptabilité et caisse), celle-ci s'opèrera à iso-organisation.

Volet ressources humaines

Situation des emplois implantés (Source Tagerfip au 1/1/2014)

Trésorerie de L'Ile Bouchard				Trésorerie de Richelieu			
A+	A	B	C	A+	A	B	C
0	1	2	1	0	1	2	1
Projection emplois implantés sur la Trésorerie de L'Ile Bouchard							
A+		A		B		C	
1		0		4		2	

Cette restructuration implique un changement du niveau hiérarchique du responsable du service, qui devient un cadre A+.

Prime de restructuration

Les agents précédemment affectés à la trésorerie de Richelieu et qui rejoindront celle de L'Ile Bouchard seront éligibles à la prime de restructuration de service, en vertu de l'article 1 de l'arrêté du 4 mai 2010.

Le montant de cette prime est modulé :

- en cas de changement de résidence familiale, selon les charges de famille. Le transfert de résidence familiale doit intervenir dans les 9 mois précédant ou suivant le changement de résidence administrative pour être pris en compte ;
- en l'absence de changement de résidence familiale, selon d'une part, la distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence administrative et, d'autre part, la distance entre la résidence familiale et chacune des résidences administratives.

Classement administratif de la nouvelle structure

Le nouveau référentiel des postes comptables de catégories 1-2 et 3, prévoit pour le 1er janvier 2015, le classement de la trésorerie de L'Ile Bouchard en catégorie C3, niveau de responsabilité 2 (intégrant le projet de rapprochement avec Richelieu). Ce classement confirme l'accessibilité de ce poste au grade d'inspecteur divisionnaire.

Etat des lieux des caractéristiques et des charges afférentes aux missions de la nouvelle structure.

Données	Trésorerie de L'Ile Bouchard	Trésorerie de Richelieu	Trésorerie regroupée
Nombre de communes gérées	15	16	31
Nombre de groupements à fiscalité propre et de syndicats intercommunaux	6 (1 cté de cnes + 5 syndicats intercommunaux)	2 (1 cté de cnes + 1 syndicat intercommunal)	8 (2 ctés de cnes + 6 syndicats intercommunaux)
Nombre de budgets	57	64	121
Nombre de mandats (au 31/12/2013)	11 986	12 324	24 310
Nombre de titres de recettes (au 31/12/2013)	5 937	5 976	11 913
Nombre de régies	11	47	58

Données	Trésorerie de L'Ile Bouchard	Trésorerie de Richelieu	Trésorerie regroupée
Nombre d'articles SPL à recouvrer (au 31/12/2013)	29 305	22 880	52 185
Nombre d'articles d'impôts à recouvrer (IR, TH, TF) émis en 2013	13 003	15 249	28 252
Montant total des prises en charge (impôts IR-TH-TF émis en 2013)	8 748 478 €	9 414 510 €	18 162 988 €

Calendrier des travaux préparatoires

□Présentation aux partenaires extérieurs.

➤ Le 30 janvier 2014, le directeur départemental des finances publiques d'Indre-et-Loire, a rencontré le maire de Richelieu et président de la Communauté de Communes du Pays de Richelieu, qui a émis le souhait du maintien d'un service minimum, intégrant une organisation différente.

En lien avec l'administration centrale, la DDFiP d'Indre-et-Loire a donc proposé les différentes solutions suivantes :

- ☞ l'organisation sur place d'une permanence hebdomadaire par les services de la DDFiP ;
- ☞ la création d'une régie de recettes par chaque collectivité concernée avec un siège et un régisseur unique ;
- ☞ la création d'une régie de recettes par la communauté de communes qui encaisserait les recettes pour le compte des collectivités de la circonscription (dispositif dit de l'encaissement pour compte de tiers) ;
- ☞ le transfert des compétences relatives aux recettes des collectivités à la communauté de communes ;
- ☞ la délégation de compétences des collectivités à la communauté de communes, en vertu des articles L.1111-8 et L1111-10 du code général des collectivités territoriales.;

L'ensemble de ces propositions a été communiquée au maire par un courrier en date du 8 septembre 2014.

Celles-ci font l'objet d'une étude conjointe de la DDFiP et de la communauté de communes.

Dans ce cadre, le 9 octobre, s'est tenue à la communauté de communes de Richelieu une réunion entre le directeur du pôle gestion publique, les comptables des trésoreries de L'Ile Bouchard et de Richelieu ainsi que le directeur général des services et l'adjoint aux finances de Richelieu. Cette réunion avait pour but d'étudier les différents scénarii possibles de permanence et d'organisation des services des collectivités (régies).

➤ Le 26 septembre 2014, le DDFiP a présenté au Préfet d'Indre-et-Loire la carte départementale des restructurations proposées.

□Réunions/groupes de travail internes.

Une première réunion s'est tenue le 3 juillet 2014 à la DDFiP d'Indre-et-Loire en présence du directeur du pôle pilotage et ressources, du directeur du pôle gestion fiscale, des responsables de division ou de service de direction intervenant sur le dossier (divisions stratégie et contrôle de gestion, ressources humaines, budget et logistique, Etat, secteur public local), de la mission informatique de l'ESI de Tours et de l'ensemble des responsables et/ou adjoints des structures concernées par les projets de restructuration au 1er janvier 2015.

Cette première réunion avait pour but de recenser, pour chacun des intervenants, l'ensemble des actions à mener et de définir un calendrier de réalisation.

Un groupe de travail du CHSCT, consacré aux restructurations, s'est réuni le 29 septembre 2014 afin de déterminer le périmètre de l'étude d'impact préalable à chacune des opérations de restructuration et d'élaborer une fiche-cadre synthétisant les différents points de l'étude et les réponses devant être apportées aux questions que celle-ci soulève.

La maquette de la fiche d'impact a été présentée en CHSCT le 7 octobre 2014. Le projet de restructuration sera présenté pour avis au CHSCT du 4 novembre 2014.

4- Date d'effet

La fusion est prévue pour le 1er janvier 2015.